



Commune d'Arrigny
Canton de Saint-Rémy-en-Bouzemont
Arrondissement de Vitry-le-François
Département de la Marne
Région Champagne-Ardenne

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} OCTOBRE 2014

La séance débute à 20h.

Présents : BOUQUET Marie-France, LOPPIN Jean-Yves, ALIPS Jean Maire, GRIMLER Claude, Maryline BELLATI, Jean-Bernard DALLIMONTI, Guy GAUTHEROT, Marie-Claude JACQUOT, Yves MAUPOIX et Jean-Patrick REUSE.

Excusée : Madame Annick LAMBERT

LE CONSEIL,

- **DESIGNE** M. Jean-Patrick REUSE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ;
- **ADOpte** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 Juillet 2014.

Madame le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la mise en place de « coussins berlinois » sur les RD 13 a et 57.

1) Fixation du tarif d'une salle à l'association Soli'Der pour l'installation de « la Ruche qui dit Oui » (vente de produits locaux)



LA RUCHE
QUI DIT OUI!

« La Ruche qui dit Oui » est une plateforme nationale d'achats en direct aux producteurs locaux de produits alimentaires et de revente sur internet. Tous les habitants peuvent commander ces produits sur internet et venir les chercher tous les jeudis de 18 h à 20 h dans un local de la commune.

Soli'Der a sollicité la commune, pour la mise à disposition d'une salle communale. Le Conseil propose que la salle de classe désaffectée soit mise temporairement à la disposition de l'association, contre le paiement des charges courantes.

Une convention sera établie entre la commune et Soli'Der, renouvelable annuellement, pour définir les conditions d'utilisation.

2) Rétrocession du chemin rural de Saint-Jacques (bois de Huiron) sollicitée par la Commission Syndicale de la forêt indivise de Courdemanges- Huiron- Glannes

Le président de la Commission Syndicale de la forêt indivise de Courdemanges- Huiron- Glannes, nous fait part du souhait de celle-ci d'acquérir le chemin rural de St Jacques, afin d'en assurer l'entretien. Sachant que les bois avoisinants ce chemin appartiennent uniquement à la Commission Syndicale, rien ne s'oppose à cette rétrocession ; une enquête publique sera cependant mise en place.

3-Projet d'exposition 1914-1918

Dans le cadre des manifestations du Centenaire de la Guerre 14-18, la commune d'Arrigny souhaite s'associer à cette commémoration et envisage d'organiser une exposition sur la 1^{ère} guerre mondiale, le 11 novembre prochain à la Grange.



Nous faisons donc appel à toutes celles et ceux possédant lettres, documents, objets datant de cette époque pour les exposer ce jour-là.

4- Projet de mise en place de « coussins berlinois »

La Commune d'Arrigny a demandé une étude auprès du Conseil Général pour la mise en place de coussins berlinois ou autres moyens de ralentissement sur les départementales 57 et 13a.

Dès réception de cette étude, une subvention sera sollicitée dans le cadre des amendes de police.

5- Questions diverses

→ Des travaux vont être réalisés dans la commune pour l'enfouissement d'une ligne à moyenne tension qui la traverse. Les travaux seront réalisés et financés par ERDF Champagne-Ardenne.

→ Des devis ont été demandés pour changer les armoires électriques de la station d'épuration et du poste de relevage (route de Larzicourt), ces dernières n'étant plus conformes.

→ Le jury du Pays du Der a décerné à La Commune d'Arrigny, la Mention « Très Bien » pour son embellissement. La même mention a été attribuée par le Comité départemental du Tourisme.,



BRAVO à toutes et tous pour votre implication.



→ Le Souvenir Français du Canton de Saint-Rémy nous a octroyé une subvention de 500€ pour la réhabilitation de notre monument aux Morts, une cocarde sera apposée sur ce dernier par l'entreprise CEOTTO.

→ L'association Terroir Wasseyens de Wassy nous fait part de la parution de son livre sur « *La vallée de la Blaise, la Blaise en pays Dervois* » où l'on peut explorer les derniers kilomètres de la vallée de la Blaise en parcourant Humbécourt, Eclaron, Ste Livière, Landricourt, Ste Marie du Lac, Ecollemont et Arrigny ainsi que Laneuville-au-Pont, Ambrières et Hauteville. Ce livre est un album photo de 64 pages avec notes historiques, sur tous les villages baignés, de près ou d'un peu plus loin, par la Blaise.

Vous pouvez vous le procurer au prix de 15€ (12€ + 3€ d'envoi) avec possibilité de réservation auprès de la Mairie.

→ Un **GRAND MERCI** aux personnes qui ont participé à la collecte de vêtements organisé par le Lion's Club de Vitry-le-François.

→ Monsieur LUGNIER (mal voyant) demeurant à Larzicourt récupère toutes les canettes en aluminium en vue de leur recyclage par les Etablissement BRUHAT. Les fonds recueillis sont versés à l'association de dressage des chiens d'aveugles.

Coordonnées de Monsieur Joël LUGNIER, 2 rue Neuve, 51290 LARZICOURT

Téléphone : 03.26.72.62.07

Merci d'avance pour votre générosité...

→ Conformément aux arrêtés préfectoraux, le conseil municipal vous rappelle qu'il est **STRICTEMENT** interdit de brûler des déchets. Une déchetterie est à votre disposition pour déposer tous vos objets encombrants, déchets verts, huiles, etc... le mardi et samedi de 9 h à 12 h 30 et le jeudi de 14 h à 18 h 30

→ La plantation de végétaux et d'arbres sur la place, va être réalisée par l'entreprise Bontemps courant novembre.

Fin de la séance à 22h30.

Le Maire,
Marie-France BOUQUET

ATTENTION AU DEMARCHAGE ABUSIF !!!



Face à la hausse de démarchages abusifs, nous vous proposons quelques conseils pratiques pour vous en protéger. Un démarchage à domicile est la vente d'un bien ou d'un service au domicile ou sur le lieu de travail d'un consommateur. Afin de vous protéger d'éventuels abus, voici quelques conseils pratiques.

Des réflexes à prendre :

Demander au démarcheur sa carte professionnelle ;
Conserver le numéro de téléphone du démarcheur ;
Penser à noter le numéro d'immatriculation et les caractéristiques du véhicule du démarcheur.

Avant de signer le contrat :

Prenez le temps de bien lire et vérifiez qu'il mentionne obligatoirement :

Le nom du démarcheur ;

Le nom et l'adresse du fournisseur ;

L'adresse et le lieu où le contrat est conclu ;

La désignation précise de la nature ou des caractéristiques du bien ou du service,

Les conditions d'exécution du contrat (délai et mode de livraison) ;

Le prix facturé (TTC) ;

La possibilité de se rétracter (7jours après la signature).

IMPORTANT :

Ne pas signé un contrat antidaté (c'est-à-dire avant le jour du démarchage) ;

Ne pas verser d'argent le jour du démarchage ou toute autre forme de paiement même si le démarcheur insiste ;

Si vous changez d'avis :

Vous avez 7 jours pour résilier le contrat signé. Pour cela :

- ↳ Remplissez le bordereau de rétractation
- ↳ Envoyez le bordereau rempli par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse mentionnée
- ↳ Conservez une copie du bordereau envoyé



Si aucun contrat ne vous a été remis, adressez au vendeur une lettre recommandée avec accusé de réception lui demandant la résiliation de l'achat (en précisant la date de vente et le produit ou service concerné).

Attention aussi au démarchage téléphonique ou courriers abusifs de sociétés dans les domaines de consommations d'énergie et des énergies renouvelables ou de l'eau : ces appels et ces courriers sont récurrents et souvent couvert de partenariat avec EDF ou la Lyonnaise des Eaux ou SAUR.

En conclusion, nous avons suffisamment d'artisans et entreprises qualifiés dans et aux alentours d'Arrigny pour effectuer les travaux et, en cas de doute, n'hésitez pas à téléphoner à la Mairie (03.26.72.60.57).